



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 45340

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la récente suppression de la bourse Lavoisier qui permettait aux étudiants des facultés de théologie catholique et protestante de l'université de Strasbourg de poursuivre des recherches doctorales à l'école biblique et archéologique française de Jérusalem. Il lui rappelle que, grâce à cette bourse, les étudiants pouvaient se spécialiser dans le champ des sciences bibliques et de l'histoire des religions proche-orientales. De plus, ces doctorants pouvaient apprécier sur place la complexité du dialogue interreligieux, enjeu qui dépasse celui de la seule recherche mais rejoint pleinement celui de la formation. Il lui précise que les responsables des facultés de théologie de Strasbourg croient percevoir une contradiction entre cette décision et le principe même de la recherche qui requiert l'échange et, partant, la circulation des hommes et des idées. Ces mêmes responsables souhaitent que des crédits soient dégagés pour préserver un aspect irremplaçable de la formation et de la recherche dans le domaine des sciences bibliques. Il souhaite qu'il lui apporte des informations complémentaires sur ce dossier et qu'il lui indique si des crédits seront effectivement dégagés.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques qui s'applique à l'ensemble des administrations françaises et qui fixe pour chacune d'entre elles des objectifs prioritaires, le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) doit désormais recentrer son action, dans le domaine de la mobilité internationale étudiante, sur les futures élites étrangères désireuses de venir se former dans notre pays. Compte tenu de cette priorité affichée et d'un budget en forte diminution, le ministère des Affaires étrangères et européennes a dû mettre fin au programme de bourses Lavoisier, à l'exception des allocations prévues pour les étudiants français admis au Collège d'Europe et à l'Institut universitaire européen de Florence, le MAEE étant lié à ces deux établissements par des conventions internationales et étant contributeur direct à leur budget. À compter de la rentrée universitaire 2010, une solution transitoire ayant été trouvée pour la prochaine année académique (2009-2010), le ministère des affaires étrangères et européennes ne sera donc plus en mesure de financer les trois doctorants qui étaient accueillis chaque année à l'École biblique et archéologique française après avoir été, pour deux d'entre eux, préalablement sélectionnés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et pour le troisième par les facultés de théologie catholique et protestante de l'université de Strasbourg, chacune d'entre elles désignant alternativement, chaque année, l'étudiant bénéficiaire de cette aide. Pour pallier cette situation, le MAEE se concertera avec les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de rechercher une solution permettant de pérenniser le soutien accordé aux doctorants accueillis à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAFJ). Cependant, pour ce qui concerne le cas plus spécifique du doctorant désigné par les facultés de théologie de l'université de Strasbourg, la fusion entreprise récemment entre les trois universités de Strasbourg, regroupées en un seul établissement, devrait créer les conditions d'une synergie et doter cette nouvelle université, ainsi constituée, des moyens de renforcer sa politique à l'international, d'autant que la nouvelle loi d'autonomie des universités laisse aux établissements d'enseignement supérieur auxquels elle s'applique de nouvelles marges de manoeuvre dans la répartition des allocations de

recherche et la possibilité juridique de mettre en place une fondation pouvant faire appel à des fonds privés. Dans ces conditions, il n'est pas impossible que l'université de Strasbourg puisse par elle-même dégager les moyens permettant d'envoyer pendant une année académique un de ces étudiants à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45340

**Rubrique :** Bourses d'études

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 2009, page 2965

**Réponse publiée le :** 12 mai 2009, page 4526